

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Ce serait mauvaise foi de ma part que de ne pas reconnaître que certains progrès ont été faits, après avoir un peu participé aux délibérations du comité et remarqué la bonne volonté témoignée par ses membres des deux côtés de la Chambre. Mais des améliorations sont toujours possibles et j'en ai proposé quelques-unes. J'espère que le moment venu, le bill à l'étude recevra l'approbation du Parlement.

M. Carl Legault (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer, même brièvement, à ce débat qui concrétisera un projet de loi, fruit d'une étude considérable qui tendait à reconnaître ce que nous devons à nos anciens combattants, en particulier à ceux qui ont subi des blessures dans les divers conflits mondiaux. Je dis étude considérable parce qu'elle remonte à la décision de former le comité Woods, et à la réception d'un rapport émanant de ce comité, et qu'elle englobe l'examen ultérieur de ce rapport par le comité des affaires des anciens combattants et par le gouvernement. Nous devons comprendre que les rouages de la démocratie sont lents. Tous les membres du comité et tous les représentants des nombreuses associations d'anciens combattants se sont inquiétés du temps mis à accorder un dédommagement approprié aux victimes pendant tant d'années, d'affections qui se rattachaient directement à leur participation à la défense de notre pays, de nos convictions, de notre liberté et de notre régime démocratique.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je crois que l'intention de tous les députés est de hâter l'adoption de cette loi, afin de l'incorporer dans les Statuts, ce qui sera de nature à aider le plus tôt possible nos anciens combattants.

L'étude faite par le comité fut très approfondie, portant d'abord sur le rapport Woods, puis sur le Livre blanc. Toutes les organisations d'anciens combattants qui voulaient exposer leurs points de vue et qui en ont fait la demande ont eu l'occasion de le faire. Ces points de vue sont certainement reflétés dans le projet de loi à l'étude. La mesure, sans être parfaite, est reconnue comme représentant un avantage marqué et des conditions beaucoup plus favorables pour les anciens combattants, selon l'interprétation de la plupart d'entre eux.

Je veux, à ce stade, féliciter tous les membres des organisations qui se sont déplacés pour faire leurs instances dans l'intérêt de leurs compatriotes.

Je veux aussi féliciter les membres du comité de leur participation consciencieuse aux travaux et de leur sollicitude pour le bon traitement de nos blessés de guerre.

[Traduction]

Le bill dont nous sommes saisis représente les résultats de notre évaluation de cette étude exhaustive. A mon avis, c'est un exemple de la façon démocratique appropriée de procéder. Je crois également que notre régime des comités, dans sa formule actuelle, se révèle comme un instrument vital dans notre processus parlementaire. La principale question posée à la suite de la présentation du Livre blanc a été de déterminer si le gouvernement se conformerait à certaines recommandations du comité. Le libellé du bill dont nous sommes saisis indique que la plupart des opinions exprimées par le comité ont été acceptées. Les amendements nécessaires ont maintenant

[L'hon. M. Lambert.]

été introduits par le ministre, et je voudrais saisir l'occasion pour le féliciter de l'attitude et de la collaboration excellentes qu'il a manifestées au comité. Une fois cette mesure législative adoptée, je crois que notre pays possèdera le meilleur mécanisme possible pour reconnaître et satisfaire les besoins des anciens combattants.

[Français]

Monsieur l'Orateur, si l'on compare le comportement du gouvernement canadien à l'égard de ses anciens combattants à celui de certains pays, on peut dire que, dans son ensemble, c'est le meilleur qui puisse exister aujourd'hui. Certaines conditions peuvent être améliorées, et je crois que le comité va continuer ses efforts en vue de redresser certaines anomalies.

Au cours des prochains mois, les fonctionnaires et les commissaires seront très occupés, car une multitude de demandes seront portées à leur attention. Je crains que chaque cas individuel soit peut-être étudié d'une façon hâtive. Néanmoins, cette difficulté devrait disparaître sans trop de délai.

Les membres du comité ont été saisis d'un mémoire présenté par l'Association nationale des prisonniers de guerre. A mon avis, ce bill vise à protéger ces anciens combattants d'une façon toute particulière. Le fait que les prisonniers de guerre des Japonais recevront une compensation minimum de 50 p. 100 établit une protection et une assurance pour d'autres prisonniers de guerre qui ont vécu une situation affreuse.

• (5.40 p.m.)

La nouvelle interprétation de la loi et la pratique d'accorder le bénéfice du doute élimineront beaucoup d'obstacles pour ces hommes vaillants qui souffrent à cause des difficultés subies lors de leur incarcération.

[Traduction]

Il serait peu opportun d'énumérer en ce moment les chiffres et exemples fournis, car le comité les a minutieusement examinés au cours de ses délibérations. Tous les députés tiennent, je le sais, à ce que la mesure à l'étude soit adoptée le plus vite possible.

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Je ne suis pas encore intervenu dans le débat, car je tenais à ce que le bill soit adopté aujourd'hui. Mais il nous reste quelques minutes et la fin de mes remarques marquera, j'imagine, la fin du débat sur le bill et des travaux avant 6 heures.

Je tiens à faire miennes les remarques du député qui m'a précédé, le président du comité. Le président, comme l'ancien et moi-même, avons eu des rapports très agréables durant notre examen du bill qui fut l'aboutissement d'un travail de 18 mois. Mais n'oublions pas les trois ans et demi ou à peu près de travail antérieur par le comité Woods, et une étude menée par le gouvernement, la traduction et toutes les autres dispositions qui ont été prises.

Tout le bill m'intéresse, mais deux ou trois de ses parties d'une façon toute particulière, notamment celle qui concerne les vétérans de Hong Kong. Ces gens ont toujours suscité chez moi un très vif intérêt depuis que je les ai vus s'embarquer pour Hong Kong. Je les ai revus à leur retour. Je comptais plusieurs de mes parents parmi eux et j'ai pu constater l'état dans lequel ils sont revenus au pays. J'ai été témoin aussi des difficultés qu'ils ont